



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2017

## Note de Synthèse



Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations financières de la commune précédant le vote du budget. Il a pour vocation de renforcer la démocratie locale en introduisant une discussion au sein de l'assemblée sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que les décrets 2016-834 et 2016-841 des 23 et 24 juin 2016 sont venus compléter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de présentation des orientations budgétaires, en y apportant davantage de mise en perspectives et en rendant ces informations accessibles à tous les citoyens, notamment par sa mise en ligne sur le site internet de la ville.

Dans le cadre de l'élaboration de leurs budgets, les collectivités s'appuient sur les dispositions contenues dans la loi de finances, laquelle précise notamment l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

La présentation des orientations budgétaires est décomposée en quatre parties :

- le contexte économique et financier,
- les principales dispositions de la loi de finances 2017,
- la situation financière de la commune après les résultats de clôture de l'exercice 2016,
- les orientations principales du budget 2017.

### 1) Le contexte économique et financier

En 2017, les analystes estiment que la croissance économique en Europe devrait continuer d'augmenter mais à un rythme modéré (+ 1,5%). Les progrès enregistrés sur le marché du travail et la hausse de la consommation des ménages étant contrebalancés par un certain nombre de facteurs économiques (euro, taux d'intérêts, prix du pétrole, inflation) et politiques (Brexit, nouvelle stratégie américaine) qui freinent la croissance, notamment par leur manque de prévisibilité quant à leurs conséquences.

La croissance française a été soutenue jusqu'au début de l'année 2016 grâce à une conjonction de paramètres favorables (pétrole, taux et change) mais, faute de réformes structurelles adaptées, la France n'a pu transformer cette conjoncture exceptionnelle en reprise durable.

Compte tenu de cette dynamique encore trop faible et d'un environnement international toujours incertain, la croissance française serait limitée en 2017 avec une estimation de 1,1% en moyenne annuelle après 1,3% enregistré en 2016.

## 2) Les principales dispositions de la loi de finances 2017 pour les collectivités locales

### Poursuite de la baisse des dotations

Cette année encore, malgré un geste fait en direction du bloc communal, le Gouvernement a confirmé sa volonté de poursuivre sa politique de réduction des dépenses publiques de l'Etat en mettant à contribution les collectivités locales.

L'ambition initiale, retranscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, prévoyait une contribution de 3,67 milliards d'euros chaque année de 2015 à 2017 venant s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 de 6 milliards d'euros répartis sur 4 ans. Ainsi, l'ensemble de ces prélèvements représentait pour l'ensemble des collectivités territoriales une ponction de 17 milliards d'euros cumulés sur 4 ans (2014-2017).

En 2017, conformément à l'engagement pris par le Président de la République devant le Congrès des Maires, le bloc communal, et lui seul, « bénéficie » d'une réduction de 50% sur le montant de la baisse prévue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui sera limitée à 1,035 milliard d'euros au lieu des 2,07 milliards d'euros prévus.

### Stabilité « relative » des prélèvements

Par ailleurs, après une augmentation de 28% en 2016, l'enveloppe globale 2017 du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) a été maintenue au niveau de celle de 2016, soit 1 milliard d'euros mais des évolutions « sensibles » dans la répartition entre ensembles communaux sont attendues en raison de la nouvelle carte territoriale mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont les conséquences définitives ne sont pas encore connues à ce stade.

### Mesures de soutien en faveur de l'investissement

Conscient de l'impact de ces mesures sur le ralentissement observé du niveau d'investissement des collectivités locales, le gouvernement a décidé d'augmenter de 20% le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) en le portant à 1,2 milliard d'euros pour 2017.

## 3) La situation financière de la commune

### Les premiers résultats de l'exercice 2016

A l'issue de la journée complémentaire qui clôture l'exercice 2016, le solde d'exécution budgétaire devrait laisser une situation excédentaire d'environ **745.000 euros** dont 285.000 euros au titre de la section de fonctionnement et 460.000 euros au titre de la section d'investissement.

Comme l'année précédente, il sera proposé de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2017 après accord de Madame le Trésorier Principal.

## Situation de l'endettement

Il convient de noter que sur l'année 2016 aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté par la Ville.

La valorisation du patrimoine communal sous utilisé, conjugué à la recherche systématique d'aides financières nous a permis de limiter fortement le recours à l'emprunt. Ainsi, l'encours de la dette a baissé de 28% entre 2014 et 2016 et devrait encore baisser de 37% entre 2017 et 2020 réduisant celui-ci de près de 2 millions d'euros.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la situation de l'endettement de la ville s'établit comme suit :

	Réalisé			Prévision		Projection sur 3 ans		
	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020
<b>Capital restant dû au 1er janvier =&gt;</b>	<b>4 465 196 €</b>	<b>4 079 605 €</b>	<b>3 791 240 €</b>	<b>3 493 648 €</b>		<b>3 186 418 €</b>	<b>2 869 118 €</b>	<b>2 541 297 €</b>
<i>dont emprunts en euros (12)</i>	3 769 052 €	3 423 816 €	3 177 708 €	2 924 364 €	84%	2 663 466 €	2 394 683 €	2 117 666 €
<i>dont emprunts en devises (2)</i>	696 144 €	655 789 €	613 532 €	569 284 €	16%	522 952 €	474 435 €	423 631 €
<b>Coût annuel de la dette =&gt;</b>	<b>566 275 €</b>	<b>460 037 €</b>	<b>456 521 €</b>	<b>455 734 €</b>		<b>454 554 €</b>	<b>453 534 €</b>	<b>426 551 €</b>
<i>dont remboursement du Capital</i>	385 591 €	288 365 €	297 592 €	307 230 €	67%	317 300 €	327 821 €	311 873 €
<i>dont remboursement des intérêts</i>	171 048 €	155 281 €	142 077 €	130 504 €	29%	119 254 €	107 713 €	96 678 €
<i>dont pertes de change (*)</i>	9 636 €	16 391 €	16 852 €	18 000 €	4%	18 000 €	18 000 €	18 000 €

(\*) Le montant des pertes de change varie chaque année et concerne exclusivement les 2 emprunts contractés en devises étrangères (Francs Suisse) dont l'échéance interviendra pour l'un en 2026 et pour le second en 2027. Ces pertes reflètent l'écart de change entre la parité euro/franc suisse telle qu'elle existait au moment de la souscription de l'emprunt et la même parité calculée au moment du paiement de chaque échéance.

## 4) Les principales orientations budgétaires 2017

### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ❖ Evolution générale des dépenses

##### Des dépenses de personnel en augmentation

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important du budget de la commune. Elles représentent 49% de celui-ci pour un montant total estimé à 2.573.800 € pour l'exercice 2017.

Les mesures décidées par le Gouvernement pour 2017 (augmentation des cotisations patronales, transfert prime/point, nouvelles échelles indiciaires, augmentation du point d'indice) ajoutées aux évolutions de carrière liées à l'ancienneté représenteront cette année une augmentation de ces dépenses de 3,4%.

Plusieurs départs en retraite sont prévus au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2017. Nous nous interrogerons sur l'opportunité de devoir les remplacer « poste pour poste » ou plutôt de voir comment réaménager différemment leurs activités dans l'organisation existante.

##### Des charges nouvelles pour des services nouveaux

La disparition du seul bureau de Poste de notre commune et, avec lui, des services qu'il apportait encore à un grand nombre de nos concitoyens, ne pouvait rester sans réponse de la part de la municipalité. C'est pourquoi, de manière unanime, nous avons décidé d'assumer la création d'une Agence Postale Communale qui sera opérationnelle à la fin du mois de mars 2017.

La création de ce nouveau service va nécessiter la réalisation de quelques travaux sur l'Hôtel de Ville ainsi qu'un réaménagement des activités de plusieurs agents communaux.

Par ailleurs, la poursuite de l'Etat d'urgence attentat et du plan Vigipirate renforcé au minimum jusqu'au 17 juillet 2017 nécessite le maintien de mesures de sécurité adaptées avec la présence de personnels qualifiés à l'occasion des manifestations publiques organisées sur le territoire de la commune.

Comme l'an dernier, nous ferons appel à des sociétés de sécurité privées mais cela ne répond que trop ponctuellement et que trop partiellement aux attentes des noiseux en matière de sécurité publique.

### **Des nouvelles compétences territoriales qui vont entraîner des transferts de charges**

Par délibération du 14 décembre 2016, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a déclaré d'intérêt territorial « les équipements de lecture publique, d'enseignement musical et artistique ainsi que les piscines, à l'exception des équipements qui abritent des activités non individualisées et/ou qui participent à la politique de valorisation du patrimoine communal ».

Par cette décision, la bibliothèque municipale ainsi que l'école de musique de Noiseau ont tous deux été déclarés d'intérêt territorial. A ce titre, ce sera désormais le territoire qui en assurera le fonctionnement d'un point de vue financier après que nous lui ayons transféré les charges et les recettes correspondantes.

L'Ecole de Musique représente actuellement plus de 75% des dépenses dans le budget de la Caisse des Ecoles. Il est vraisemblable que, par souci de simplification des procédures administratives, nous serons amenés à dissoudre ce budget « annexe » au plus tard à la fin de l'exercice 2017 et à réintégrer le reste des activités de la Caisse des Ecoles dans le budget communal.

### **Une contribution aux dépenses du Territoire en légère augmentation**

Le montant prévisionnel du Fonds de Compensation des Charges transférées au Territoire est fixé à **958.563 €**. Il évoluera en cours d'année en fonction du montant des charges transférées et du montant définitif de la Majoration CPS qui sera déterminé par la Métropole du Grand Paris.

	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017
FCCT Socle de l'année	839 448 €	850 727 €
Charges transférées	7 890 €	- €
Majoration CPS	107 836 €	107 836 €
<b>Montant total</b>	<b>955 174 €</b>	<b>958 563 €</b>

### Des prélèvements sur nos ressources dont le montant est encore incertain

- Le montant dévolu au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est resté stable par rapport à celui de 2016 (1 milliard d'euros) mais la nouvelle carte territoriale induira des impacts inégaux selon les territoires.

Pour mémoire, les contributions au FPIC versée par notre Commune depuis sa création ont été les suivantes :

2012	2013	2014	2015	2016
3.530 €	12.450 €	26.352 €	35.729 €	25.010 €

Si nous avons pu bénéficier en 2016 d'une baisse importante de cette contribution en passant du périmètre de l'ex Communauté d'Agglomération au périmètre du Territoire, il convient d'être prudent avec le montant prévisionnel de 2017 qui pourrait se situer dans une fourchette comprise entre **31.800 €** et **38.600 €**.

- Le prélèvement fiscal au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui sera opéré en 2017 fait suite à l'inventaire réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est calculé à partir du nombre de logements locatifs sociaux manquants pour atteindre le nouveau seuil de 25%.

Actuellement, le dernier taux de logements locatifs sociaux pris en compte pour le calcul du prélèvement fiscal de notre commune est de **15,13%**.

Le montant du prélèvement pour 2017 n'est pas connu à ce jour mais nous provisionnons par sécurité une contribution égale à **30.000 euros**.

### ❖ Evolution générale des recettes

#### Des recettes « récurrentes » en baisse

Nos recettes 2017 seront marquées par une baisse importante de nos ressources « récurrentes » :

- Tout d'abord, la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, même si son impact a été minoré de 50% cette année, se traduira néanmoins par une **perte de recette** annuelle de près de **50.000 €**.

Pour mémoire, les montants de la DGF perçus par la ville ces dernières années ont été les suivants :

DGF Noiseau	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (Prev.)
Montant perçu	558.012 €	557.227 €	519.051 €	426.639 €	332.284 €	285.000 €
Ecart N-1		- 785 €	- 38.176 €	- 92.412 €	- 94.355 €	- 47.284 €
Ecart cumulé	€	- 785 €	- 38.961 €	- 131.373 €	- 225.728 €	- 273.012 €

Ainsi, le montant de la DGF perçue en 2017 aura été quasiment **divisé par 2** en 5 ans.

- Enfin, la fermeture de notre Bureau de Poste va entraîner la perte des revenus immobiliers qui lui étaient associés : **-60.000 €** en année pleine.

## La fiscalité locale

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, décidée par l'Etat dans la loi de finances 2017 et servant de base au calcul des impositions directes locales (Foncier bâti, Foncier Non bâti, Taxe d'habitation) a été fixée cette année à **0,4%**. Cette augmentation correspond au taux prévisionnel de l'inflation pour 2017.

Pour mémoire, les taux communaux 2016 sont issus de la fusion des taux communaux et des taux de l'Ex Communauté d'Agglomération de l'année 2015.

<b>Taxe</b>	<b>Taux Commune 2015</b>	<b>+ Taux CA HVDM 2015</b>	<b>= Taux commune 2016</b>
Taxe d'habitation	13,73%	7,95%	<b>21,68%</b>
Foncier Bâti	18,71%	1,00%	<b>19,71%</b>
Foncier Non Bâti	119,95%	3,64%	<b>123,59%</b>

Hormis cette revalorisation des bases de 0,4% et bien que le produit net prévisionnel des contributions directes de la commune ne soit pas encore connu, nous aurons pu, cette année encore, en rester là.

Cependant, devant les menaces diverses sans cesse grandissantes, devant les atteintes répétées à la sécurité publique, devant la montée en puissance des incivilités et du non-respect des règles élémentaires de vie en société, nous sommes collectivement en droit de nous interroger sur les moyens que nous pouvons raisonnablement mettre en œuvre pour améliorer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques dans notre commune.

Créer une police municipale qui puisse être présente sur le terrain tous les jours de l'année et parfois même la nuit, a un coût financier que notre commune n'est pas à même de supporter seule. C'est pourquoi, nous envisageons de mutualiser nos moyens avec ceux de la ville d'Ormesson de manière à pouvoir disposer d'une véritable police municipale de proximité avec des effectifs plus importants, lui permettant d'intervenir rapidement sur notre territoire.

La mise en œuvre de cette mutualisation aurait bien évidemment un coût pour la ville de Noisseau mais aussi un coût pour ses habitants qui nécessiterait une augmentation de quelques points de la fiscalité locale. Un coût enfin, que nous partagerions avec la ville d'Ormesson et qui serait au final très inférieur à celui que nous aurions dû supporter seuls, chacun de notre côté.

Le projet de convention est toujours en discussion avec la ville d'Ormesson. Il sera soumis à l'approbation des Conseillers à l'occasion du prochain Conseil Municipal.

## II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### ❖ Evolution générale des dépenses

Nous reprendrons au budget 2017 les opérations engagées en 2016 et restant à réaliser pour un montant total de **83.841 euros** comprenant :

- Les prestations d'AMO relatives aux projets du futur RAM et du stade Grisard pour 13.128 euros
- La poursuite de la mise en accessibilité de la salle des fêtes pour 27.816 euros
- Le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes pour 28.709 euros
- Divers montants liés à des engagements 2016 non facturés avant la clôture pour 14.188 euros

Outre la finalisation des opérations décrites précédemment, les principaux investissements envisagés en 2017 sont les suivants :

#### En direction de la Petite Enfance :

- La création de nouveaux locaux destinés à accueillir le Relais d'Assistantes Maternelles pour un montant prévisionnel de 450.000 euros HT ;
- Le réaménagement des locaux de la Crèche (salle de jeux, dortoir, cuisine) permettant d'offrir des possibilités nouvelles en terme de places grâce à un meilleur équilibre entre les différentes classes d'âges pour un montant prévisionnel de 36.000 euros HT ;

#### En direction de la pratique du sport :

- Le réaménagement du Stade Pierre Grisard avec la création d'un parking et d'un terrain multisports pour un montant prévisionnel de 290.000 euros HT ;
- La création de terrains de pétanque à l'intérieur de l'enceinte du stade Jean Debouzy pour un montant prévisionnel de 22.000 euros HT (selon accord subvention) ;

#### En direction des écoles :

- La réfection complète de la toiture de l'école maternelle Albert Camus pour un montant prévisionnel de 115.000 euros HT ;
- La sécurisation des accès aux abords des écoles maternelle et élémentaire (vidéo protection, automatisation de portails, interphones) pour un montant prévisionnel de 42.000 euros HT (selon accord subvention) ;
- Le câblage informatique et le raccordement à la fibre des écoles maternelle et élémentaire pour un montant prévisionnel de 12.000 euros HT ;

#### Pour respecter notre engagement en matière d'accessibilité de nos ERP (calendrier sur 9 ans – 2016/2024) :

- Les travaux lancés cette année porteront sur la mise aux normes de l'Hôtel de Ville pour un montant prévisionnel de 26.000 euros HT et de l'école élémentaire, le restaurant scolaire et le Centre de Loisirs pour un montant prévisionnel de 65.190 euros HT ;

## ❖ Evolution générale des recettes

Les recettes d'investissement 2017 seront principalement constituées par :

- La reprise du résultat de l'exercice 2016 pour un montant prévisionnel de **460.000 euros** ;
- Les subventions d'investissement à recevoir estimées à **580.000 euros** dont **560.000 euros** sont déjà acquis ;
- Et divers dotations d'investissement décrites ci-après pour un montant total estimé à **210.000 euros** ;

### Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA pour l'année 2017 prendra en compte le règlement des dépenses réalisées en 2016 pour les travaux d'investissement ainsi que les dépenses de fonctionnement imputables à l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie communale.

Le taux forfaitaire de remboursement de la TVA est resté identique à celui de 2016, soit **16,404%**.

Le montant prévisionnel du FCTVA est estimé à **65.000 euros** pour l'année 2017.

### La Taxe d'Aménagement (ex TLE)

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, la Taxe Locale d'Equipement est remplacée par la Taxe d'Aménagement et son taux a été fixé à 5% par le Conseil Municipal.

Le montant prévisionnel de la Taxe d'Aménagement est estimé à **145.000 euros** pour l'année 2017.

### La Dotation Départementale d'Investissement

Cette dotation, qui représentait en moyenne 12.000 euros par an, n'est plus versée par le Conseil Départemental depuis l'exercice 2016 et n'a pas été reconduite dans le budget prévisionnel 2017.

